

Maurice Lamontagne, *Le Fédéralisme canadien : évolution et problèmes*. Québec : Les Presses Universitaires Laval, 1954.
298 p.

Michel Brunet

Volume 8, Number 2, septembre 1954

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301656ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301656ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Brunet, M. (1954). Review of [Maurice Lamontagne, *Le Fédéralisme canadien : évolution et problèmes*. Québec : Les Presses Universitaires Laval, 1954. 298 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 8(2), 262–278.
<https://doi.org/10.7202/301656ar>

LIVRES ET REVUES

M. MAURICE LAMONTAGNE ET SA CONCEPTION DU FÉDÉRALISME CANADIEN¹

M. Maurice Lamontagne est un économiste. C'est à ce titre qu'il a souvent loué ses services au gouvernement d'Ottawa comme conseiller spécial ou membre de différentes commissions d'enquête. Avant d'être nommé sous-ministre adjoint au ministère fédéral du Nord canadien et des Ressources nationales, il dirigeait le Département d'économique à la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval.

Son premier volume dépasse largement les frontières de la science économique traditionnelle. L'auteur analyse les principaux problèmes culturels, politiques, économiques et sociaux de l'État canadien à chaque étape de son évolution historique depuis la Confédération. Il souligne les relations étroites qui existent, depuis la dernière guerre, entre la politique extérieure et la politique intérieure de notre pays. Il expose et défend la politique économico-sociale qu'il croit essentielle à la prospérité et au bien-être du peuple canadien. Selon lui, cette politique serait celle que poursuit le gouvernement fédéral depuis une dizaine d'années. Finalement, il donne son opinion sur le problème des relations fédérales-provinciales et accuse la province de Québec de vivre en marge de la fédération canadienne.

Nous vivons dans un pays où existe encore un minimum de liberté. Les chercheurs et les professeurs en sciences sociales ont la responsabilité d'éclairer l'opinion publique et de fournir aux hommes d'action la documentation dont ceux-ci ont besoin. Pour remplir leur tâche, ils doivent avoir le droit de se prononcer libre-

1. Maurice Lamontagne, *Le Fédéralisme canadien: évolution et problèmes*. Québec: Les Presses Universitaires Laval, 1954. 298 p.,

ment sur les questions qui sont de leur compétence. M. Lamontagne a exercé ce droit. Ceux qui n'admettent pas toutes ses conclusions ont eux-mêmes la liberté de démontrer les faiblesses de son exposé. Un climat de libre discussion est absolument nécessaire si nous voulons maintenir nos institutions démocratiques. Il serait peut-être temps de nous en rendre compte. Tous les dirigeants de la société canadienne-française devraient être unanimes sur ce point.

* * *

Le livre de M. Lamontagne est une véritable somme: près de 300 pages et plus de 100,000 mots. Il faut tenir compte, cependant, qu'il y a beaucoup de répétitions. Le lecteur aura souvent l'impression que le volume a été terminé à la hâte. De plus, un index détaillé aurait grandement facilité la consultation de cette étude importante. L'auteur touche à tous les domaines des sciences sociales: il est à la fois historien, sociologue, économiste, réformateur social et théoricien politique.

La partie historique retient d'abord l'attention. Même si M. Lamontagne a beaucoup fréquenté les milieux anglo-canadiens et publié la plupart de ses études antérieures dans des revues de langue anglaise, il est évident qu'il ignore totalement l'histoire politique et économique du Canada anglais. Sur ce point, il est typiquement Canadien français. Plusieurs Anglo-Canadiens apprendront avec étonnement, par exemple, que seules les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont tenu à maintenir, depuis la Confédération, "leurs liens avec l'Angleterre" (p. 31). La *Montreal Gazette* et la *Winnipeg Free Press*, qui ont toujours défendu la fidélité impériale du Canada anglais, ne sont pas — que je sache — publiées dans la province d'Ontario ni dans celle de la Colombie-Britannique. Quant aux provinces maritimes, tout observateur averti sait très bien qu'elles conservent un profond attachement à la Couronne britannique. Une enquête de l'Institut canadien de l'Opinion publique le rappelait encore récemment (voir *La Presse*, 31 mai 1954). Lorsqu'il cherche à décrire l'évolution de la pensée politique anglo-canadienne depuis une génération, M. Lamontagne ne voit pas l'influence énorme exercée par les historiens du Canada anglais. A-t-il lu Creighton, Lower, Martin, Dawson, Careless,

McInnis? Ceux-ci ont réinterprété l'histoire de notre pays et contribué directement à la prise de conscience nationaliste de la majorité anglo-canadienne. Ses préjugés de jeunesse et la première éducation qu'il a reçue empêchent M. Lamontagne de saisir le phénomène de la colonisation britannique en Amérique du Nord. Il n'a pas su évaluer la contribution de la Grande-Bretagne dans l'équipement économique du Canada anglais. Sans l'aide des capitaux, des techniques et des immigrants britanniques, notre pays n'aurait pas pu se développer normalement. Une colonisation intégrale est impossible sans l'appui constant d'une métropole. L'importance et le rôle de l'enquête Rowell-Sirois-Dafoe, dont les publications l'ont si bien servi pour exposer sa thèse centralisatrice, lui échappent presque entièrement.

Lorsqu'il étudie la politique étrangère du Canada, M. Lamontagne néglige de souligner le caractère particulier de son association étroite au Commonwealth des Nations britanniques. Il procède comme si les dirigeants fédéraux avaient une politique internationale détachée de toute préoccupation raciale. Le professeur de Laval — nous le savons depuis longtemps — tient à s'élever au-dessus des intérêts purement ethniques. C'est son droit. Toutefois, il devrait savoir que les Canadiens anglais n'imitent pas toujours son désintéressement olympien. Ce sont des hommes normaux qui réagissent normalement. Leur politique intérieure et extérieure a toujours tenu compte de leur solidarité et de leurs ambitions comme groupe ethnique et comme membres de l'Empire britannique. Cette conduite n'a rien de répréhensible. Mais c'est un fait que l'historien ne peut pas taire s'il est impartial et objectif.

En histoire, M. Lamontagne croit qu'il a fait une découverte. Tout étonné, il vient de s'apercevoir que la constitution de 1867, selon l'intention clairement exprimée par ses auteurs, n'établissait pas un véritable État fédéral. Il s'acharne à rappeler que les Pères de la Confédération avaient créé un gouvernement central très puissant. Il reproche au Conseil privé d'avoir rendu, en matière constitutionnelle, des décisions qui auraient indûment augmenté les pouvoirs des gouvernements provinciaux et diminué ceux du gouvernement fédéral. L'auteur n'apprendra rien de nouveau à tous ceux qui se tiennent au courant des recherches entreprises à l'Institut d'histoire de l'Université de Montréal. De plus, il devrait

rappeler à ses lecteurs qu'un fédéralisme authentique a pris naissance, au Canada, depuis la mise en vigueur de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. La tradition politique, les jugements des tribunaux et l'évolution économique-sociale du pays ont doté celui-ci d'une constitution non-écrite qui donne à l'État canadien une structure nettement fédéraliste. Le professeur D.C. Rowat l'a démontré dans ses études sur le fédéralisme canadien (voir particulièrement son article "Recent Development in Canadian Federalism", *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, 18 (février 1952): 1-16). Le premier ministre du Canada, le très honorable Louis St-Laurent, reconnaissait, à l'ouverture de la première conférence fédérale-provinciale sur la réforme constitutionnelle, en janvier 1950, que l'un des objectifs de ces rencontres était de sauvegarder "l'intégrité et la vigueur des institutions provinciales" (voir *Compte rendu des délibérations de la Conférence fédérale-provinciale au sujet de la constitution, 10-12 janvier 1950* (Ottawa, 1950), 10).

C'est ce fédéralisme que M. Lamontagne voudrait voir disparaître. Il approuve aveuglément la politique centralisatrice du gouvernement d'Ottawa dont l'objectif principal est d'atteindre ce résultat. Dans les faits sinon dans les déclarations officielles. Selon le nouveau sous-ministre, le gouvernement fédéral aurait même le droit de légiférer dans le domaine de l'éducation. Quelques expressions mystérieuses et savantes, comme "politique budgétaire anti-cyclique", "plein emploi", "stabilisation économique", "sécurité sociale", ont le don de le fasciner. Le gouvernement central lui apparaît comme un Saint Nicolas ou un Père Noël distribuant à tous les habitants du pays une manne providentielle. Il loue la sagesse des provinces anglaises qui se sont soumises au centralisme fédéral, oubliant prudemment de mentionner celles qui l'ont fait en protestant. Il soupçonne de séparatisme tous les Canadiens français du Québec qui cherchent à protéger l'intégrité des cadres de la société québécoise et réclament le maintien de nos institutions fédératives. L'auteur croit même que les provinces se sont rendues coupables d'agression envers le gouvernement fédéral. Le loup du fabuliste La Fontaine ne manquait pas d'arguments pour dévorer l'agneau!

Tout lecteur impartial constatera que M. Lamontagne, dont les convictions démocratiques ne font aucun doute, risque de se

laisser séduire par une conception totalitaire de la politique. Il appartient à l'âge des technocrates. Ceux-ci admettent difficilement, à l'intérieur d'un pays, même si celui-ci est aussi étendu et varié que le Canada, des divergences d'intérêts et d'opinions. Leur ambition suprême est de créer une société uniformisée, planifiée, monolithique qui obéirait aux règlements et aux ordres d'une bureaucratie omnipotente et omniprésente. Au nom d'un bien commun hypothétique qu'ils ont seuls la liberté de définir, ils demandent à tous les citoyens de se soumettre aux plans rigides qu'ils ont établis dans le but de les rendre heureux malgré eux. Toute société attachée à ses libertés démocratiques ne peut pas souscrire à un tel totalitarisme. Celui-ci éviterait peut-être les crises économiques — et ce n'est pas encore prouvé, mais à quel prix ?

Il ne s'agit pas de nier ou de sous-estimer le rôle important et nécessaire des spécialistes dans l'organisation de la société industrielle contemporaine. Ils conseillent les dirigeants politiques, les hommes d'affaires, les éducateurs et, en général, tous ceux qui ont la lourde responsabilité de guider leurs concitoyens. Cependant, une société qui commettrait l'imprudence de s'en remettre exclusivement à leur jugement sans appel renoncerait à la liberté. Celle-ci est le produit des conflits et des différences et non celui d'une unité imposée de force. La société idéale demeurera toujours celle où plusieurs forces sociales et politiques s'équilibrent en s'opposant. C'est dans un tel contexte que devient possible la défense juridique de l'autonomie et de la liberté de la personne humaine. Le maintien des institutions provinciales sert directement à la protection des libertés démocratiques du peuple canadien. L'État unitaire, dans un monde où les techniques modernes mettent entre les mains des gouvernements un pouvoir toujours plus considérable, se transforme très facilement en un État totalitariste. La déclaration du célèbre historien anglais, lord Acton, est toujours d'actualité : "Tout pouvoir corrompt et le pouvoir absolu corrompt absolument."

* * *

Le livre de M. Lamontagne renferme plusieurs affirmations contradictoires. L'auteur admet que les dépenses militaires du gouvernement fédéral ont contribué directement, depuis bientôt quinze

ans, à la prospérité du pays. D'autre part, il laisse entendre que la tension internationale actuelle menacerait cette même prospérité. Il ne s'étonne pas de constater que le gouvernement fédéral retire plus de 70% de toutes les recettes fiscales du pays, privant ainsi les provinces et les municipalités des revenus dont elles ont absolument besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités. Au contraire, cette situation vraiment scandaleuse lui semble très normale et très louable. Les ressources financières du gouvernement central seraient-elles insuffisantes? M. Lamontagne a répondu à cette question lorsqu'il avoue et démontre que: "La taxation n'a pas comme but primordial de procurer des revenus au gouvernement qui possède l'autorité monétaire (p. 190)." Les impôts du gouvernement d'Ottawa, selon les principes de la politique économique nouvelle, ont principalement pour but de stabiliser l'économie du pays. Pourquoi, alors, l'auteur approuve-t-il le gouvernement fédéral lorsque celui-ci utilise l'argent dont il ne sait que faire à des fins exclusivement provinciales: aide à l'enseignement universitaire, bourses d'études, hôpitaux et santé publique, pensions aux invalides, écoles techniques, allocations familiales, protection et conservation des forêts, construction de logements et autres mesures du même genre qui ont permis aux autorités d'Ottawa d'envahir des domaines qui ne sont pas de leur juridiction? La solution la plus simple et la plus logique ne serait-elle pas de laisser aux provinces la liberté de remplir elles-mêmes les fonctions que la constitution et la tradition leur reconnaissent? L'auteur lui-même affirme qu'il est avantageux de confier "aux gouvernements les plus près du peuple... toutes les responsabilités qu'ils peuvent efficacement exercer" (p. 95). A la fin de son livre, il prophétise péremptoirement que le gouvernement du Québec échouera dans sa lutte pour conserver son autonomie fiscale; mais il ne se rappelle pas avoir affirmé auparavant qu'il ne faut pas exagérer les inconvénients de la double imposition (voir pp. 285 et 271). Comme on peut facilement le constater, l'auteur ne craint pas de se contredire. Ce fait n'ajoute pas à la valeur et à la solidité de son argumentation. Défendrait-il une mauvaise cause?

Les économistes relèveront plusieurs faiblesses en M. Lamontagne. Il accepte avec la foi aveugle d'un novice et d'un prosélyte les principaux enseignements de Keynes et de ses disciples. Les théories du célèbre économiste anglais ont grandement influencé

et continuent de guider les fonctionnaires responsables de la politique économique et financière du gouvernement central. La contribution de Keynes à la science économique contemporaine a été énorme, mais il ne faut pas accorder à celui-ci une autorité infail- lible. L'auteur reconnaît une efficacité absolue aux contrôles gou- vernementaux pour maintenir le niveau des prix en temps d'in- flation. Si, de 1941 à 1945, les prix n'ont pas trop augmenté au Ca- nada, cela n'est pas dû surtout à l'intervention du gouvernement fédéral. Sa politique anti-inflationnaire fut favorisée par les réserves productrices alors disponibles. M. François-Albert Angers, profes- seur d'économie politique à l'École des Hautes Études Commer- ciales, a très bien analysé ce problème; et il a montré qu'il ne faut pas naïvement surévaluer les bienfaits du contrôle des prix par les gouvernements (Voir François-Albert Angers, "La vérité est-elle anti-syndicale", *La Rencontre des classes*, 5 (juin 1952): 29-33). M. Lamontagne ne tente même pas de prouver que la politique économique et fiscale du gouvernement central ait réussi à résoudre le problème que posent les provinces considérées comme pauvres et sous-équipées. Les centralisateurs fédéraux ont pourtant l'habitude de défendre leur politique en prétendant que celle-ci corrigerait les inégalités économiques qui existent entre les différentes régions du pays. Les recherches entreprises par la Chambre de Commerce de la province de Québec démontrent que la politique économique et fiscale actuelle du gouvernement central n'a pas atteint cet objectif. (voir *Mémoire de la Chambre de Commerce de la province de Québec à la Commission d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 3 juin 1954).

Sur la question des monopoles et des pratiques monopolistiques, M. Lamontagne présente des vues très justes. Toutefois, au lieu d'accuser uniquement les gouvernements provinciaux de ne pas s'in- téresser au problème, il devrait se demander si les autorités fédé- rales ont pris tous les moyens disponibles pour éclairer l'opinion publique et pour mettre fin aux principaux abus en ce domaine. Lorsqu'il explique que le fédéralisme canadien ne peut pas fonction- ner harmonieusement sans une collaboration étroite entre tous les gouvernements du pays, il a parfaitement raison. Il ne faut pas oublier, toutefois, que la politique agressive de centralisation du gouvernement fédéral a placé les provinces dans un état permanent

de défensive. L'auteur lui-même reconnaît — très timidement d'ailleurs — que le régime des ententes séparées n'a pas apporté une solution satisfaisante au problème des relations intergouvernementales. L'intransigeance et l'arbitraire des autorités fédérales maintiennent une tension qui menace la stabilité politique du pays. M. Lamontagne s'en rend compte et propose la création d'un comité fédéral-provincial de coordination. Cette proposition mériterait d'être étudiée par tous ceux qui désirent sincèrement une collaboration étroite et régulière entre le gouvernement central et toutes les provinces. Une telle collaboration deviendra possible le jour où certains dirigeants fédéraux cesseront d'ériger le centralisme en une doctrine de "crois ou meurs". La première étape vers cet objectif dépend du gouvernement fédéral. Celui-ci doit apprendre à respecter la juridiction des gouvernements provinciaux dans les domaines où ils peuvent et veulent s'acquitter eux-mêmes de leurs responsabilités.

* * *

Le plus grave reproche qu'un critique canadien-français puisse adresser à M. Lamontagne c'est d'avoir systématiquement oublié qu'il est un Canadien français du Québec. Plusieurs provinces n'approuvent pas le centralisme fédéral. Elles désirent conserver la structure fédéraliste de l'État canadien. Elles se sont soumises à contre-cœur au régime des ententes séparées et ont accusé le gouvernement d'Ottawa de ne pas avoir respecté sa promesse de leur remettre les sources de revenus qu'il avait eu la liberté d'utiliser pendant la guerre. Parmi ces provinces, une seule, la province de Québec, a refusé de céder ses droits fiscaux. Son refus lui impose de lourds sacrifices. Elle les accepte parce qu'elle a conscience de défendre une cause qui est juste. Cette province est aussi la seule où les Canadiens français sont en majorité.

Le premier observateur venu serait tout naturellement porté à établir une relation entre ces faits. Des journalistes, des historiens et des économistes anglo-canadiens ont reconnu que, dans la fédération canadienne, la situation du Québec est différente de celle des neuf provinces anglaises (voir éditoriaux du *Montreal Star* et du *Montreal Gazette* au cours du mois de février 1954; déclaration de l'historien Arthur R.M. Lower dans le journal *La Presse* du 1er

juin 1954; Milton Moore et J. Harvey Perry, *Financing Canadian Federation* (Toronto, 1953), 64). Si les Canadiens français du Québec attachent une si grande importance à l'autonomie provinciale, c'est parce que celle-ci a pour eux un sens qu'elle ne peut pas toujours avoir pour les Canadiens anglais. Ceux-ci ont moins besoin de leurs cadres provinciaux puisqu'ils sont la majorité dans neuf provinces et au gouvernement fédéral. On peut être assuré que, s'ils étaient la minorité au Canada, ils défendraient farouchement l'autonomie de la province où ils formeraient la majorité. Et si les Canadiens français constituaient la majorité de la population canadienne, peut-être préconiseraient-ils une politique de centralisation fédérale.

Le nouveau sous-ministre adjoint, comme la plupart de ses anciens collègues de la Faculté des Sciences sociales de Laval, refuse de tenir compte de la situation particulière des Canadiens français dans l'union canadienne. Il croit résoudre la question en soutenant que ceux-ci se laissent trop guider par leur instinct de conservation. Il ne leur pardonne pas d'avoir des préoccupations ethniques — ou ethnocentriques selon l'expression fréquemment employée par certains sociologues qui planent au-dessus des vulgaires contingences du milieu québécois pour s'élever à un point de vue interplanétaire. Demandons-nous alors si les Canadiens français du Québec sont les seuls sur terre à s'inquiéter de leur survivance, de leur liberté d'action et de leur développement comme groupe ethnique? Si tel est le cas, admettons qu'ils souffrent d'un terrible défaut et empressons-nous de les en corriger au plus tôt.

Il faudrait être volontairement aveugle ou d'une ignorance inexcusable pour prétendre que les Canadiens français du Québec forment le seul groupe national au monde animé par un vouloir-vivre collectif et manifestant le désir légitime de se perpétuer. Le Canada anglais, qui s'est bâti contre les États-Unis, n'a jamais caché sa volonté bien arrêtée de former un groupe ethnique distinct en Amérique du Nord. Les républiques de l'Amérique latine obéissent aux mêmes impératifs. Un coup d'œil sur la situation présente en Europe, en Afrique et en Asie, révèle le même phénomène. Toutes les nationalités auxquelles l'histoire en a laissé les moyens minimums, cherchent à conserver leur identité. Les Canadiens français du Québec ne font pas exception à cette loi historique. On pourrait même soutenir que, parmi tous les groupes nationaux qui se sont mainte-

nus, ils ont un instinct de conservation plutôt émoussé. Établir ce fait exigerait une longue démonstration. Qu'il suffise de dire ceci: accuser les Canadiens français de pratiquer un nationalisme agressif est aussi absurde que de prétendre que le serin est un oiseau de proie. Il semble, malheureusement, que certains commis-voyageurs de la gent universitaire québécoise, assoiffés de publicité, sont prêts à soutenir les idées les plus saugrenues. Il est vrai qu'au Canada français le ridicule ne tue pas encore. Ces messieurs en profitent.

Poussée jusqu'à ses conclusions ultimes, la thèse qu'adopte M. Lamontagne — et il n'est pas seul à la défendre — reproche tout simplement aux Canadiens français du Québec d'être Canadiens français. Tout le monde admettra que bien des problèmes culturels et politiques seraient depuis longtemps résolus si le Canada se composait de dix provinces anglaises. La solution rêvée par les partisans d'une société monolithique triompherait beaucoup plus facilement. Un Canada sans province canadienne-française demeurerait toujours l'idéal des planificateurs et des centralisateurs. S'ils étaient honnêtes, ils le diraient franchement, brutalement. Mais, ils n'osent pas parler à cœur ouvert. Ils savent que la province de Québec compte quelque 3,000,000 de Canadiens français prêts à rejeter tout programme délibéré et méthodique destiné à accélérer le processus d'assimilation intégrale du Canada français au Canada anglais. Dans de telles conditions, il est plus habile de leur présenter l'affaire comme une aventure exaltante qui offre à la culture canadienne-française — on dit habituellement culture française, ce qui n'a aucun sens — l'opportunité de s'étendre de Halifax à Vancouver et de s'enrichir en enrichissant tout le Canada. Ceux qui ont prévu ou qui souhaitent l'assimilation complète des Canadiens français n'ignorent pas qu'on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre. Leurs moyens d'action ont bien changé depuis l'époque des Smith, des Rocheblave, des Guy, des Sewell et des Ryland.

Depuis quelques années, quelques prophètes d'un ordre nouveau invitent les Canadiens français du Québec à faire du Canada un pays bi-ethnique et bi-culturel. Ceux qui proposent un tel programme oublient — par simple ignorance parce qu'ils ont la mauvaise habitude de prendre leurs désirs pour des réalités ou dans le but de tromper la bonne foi de la minorité — que le Canada est un pays anglais à l'intérieur duquel survit une province canadienne-

française, véritable colonie économique et politique de la nation anglo-canadienne. M. Lamontagne lui-même admet que les partisans du biculturalisme poursuivent un but difficile à atteindre (p. 297). Quelques événements récents démontrent la naïveté des biculturalistes canadiens-français et anglo-canadiens. M. C.C. Goldring, directeur de l'enseignement dans les écoles publiques de Toronto, vient de rappeler que les élèves de la capitale ontarienne n'ont pas besoin d'apprendre le français (voir *La Presse* du 26 mai 1954). Soutenir le contraire manquerait de réalisme. Le commodore K.F. Adams, commandant en chef de la réserve navale, a déclaré que les marins canadiens-français doivent apprendre la langue anglaise (voir *La Presse* du 29 mai 1954). Le ministre de la Défense a expliqué que la langue anglaise est utilisée par tous les pays membres de l'OTAN. Cela est vrai. Mais personne ne nous a dit si les marins anglo-canadiens apprenaient la langue française. Il vaut mieux ne pas insister... Les membres de l'Urban and Rural School Trustees Association de la province d'Ontario ont rejeté une résolution proposant l'enseignement du français dans les classes de sixième, septième et huitième années (voir *La Presse* du 30 juin 1954). Ne blâmons pas ces braves commissaires d'écoles: ils savent très bien que le Canada n'est pas un pays bilingue. Ils sont réalistes.

M. Lamontagne, lui, entretient de grandes illusions. Il ne semble pas douter que les Canadiens français mèneront à bien une entreprise auprès de laquelle les douze travaux d'Hercule n'étaient que des exercices d'écoliers paresseux. Ils rendront, coûte que coûte, le Canada bilingue et biculturel. Ce programme ambitieux et chimérique s'inspire directement du vieux nationalisme messianique que quelques écrivains du Canada français, à la suite de Rameau de Saint-Père, ont mis à la mode après 1860. Rappelons que plusieurs collègues de M. Lamontagne à la Faculté des Sciences sociales de Laval ont justement dénoncé ce nationalisme romantique (voir articles des professeurs Maurice Tremblay et Jean-Charles Falardeau dans Jean-C. Falardeau, éditeur, *Essais sur le Québec contemporain* (Québec: Presses Universitaires Laval, 1953), 206-208, 246-249). Les fondateurs du romantisme canadien-français seraient étonnés s'ils rencontraient leurs héritiers spirituels de la seconde moitié du XXe siècle! La conversion de M. Lamontagne à ce messianisme culturel surprend beaucoup car il est suffisamment réaliste

pour reconnaître que la culture canadienne-française manque de dynamisme (pp. 290 et 294). Comment pourrait-elle alors transformer un pays anglais en un pays bilingue ? C'est une question à laquelle les missionnaires du biculturalisme n'ont pas encore apporté une réponse capable de satisfaire ceux qui ont conservé leur faculté de juger et qui refusent de se laisser leurrer.

L'auteur ne peut pas s'empêcher de constater que, depuis la Conquête de 1760, les Canadiens français vivent dans un état permanent d'insécurité. Remarque très juste. C'est pourquoi tous les dirigeants de la société canadienne-française ont l'obligation de maintenir intacts et de renforcer les cadres politiques, économiques et sociaux dont celle-ci a besoin pour se libérer — partiellement du moins — de son inquiétude séculaire. Mais M. Lamontagne voit le problème dans une perspective toute différente. Selon lui, les Canadiens français, mal inspirés par leur sentiment d'insécurité, auraient développé la manie d'entrer en lutte contre des "mythes" et des dangers "mythiques". Pourquoi n'affirme-t-il pas, puisqu'il aime les explications fantaisistes, que la conquête anglaise est elle-même un produit de l'imagination canadienne-française ? Le nouveau sous-ministre prétend que les Canadiens français n'ont aucune raison de se méfier du centralisme fédéral. Celui-ci ne menacerait nullement la société québécoise. Pourtant, l'auteur lui-même déclare que les Canadiens français subissent, depuis qu'ils ont été conquis, une véritable invasion politique (p. 290). Étendre la juridiction du gouvernement d'Ottawa, qui est dominé par la majorité anglophone, mettrait-il fin à cette invasion politique ? C'est, néanmoins, ce que M. Lamontagne semble soutenir.

M. Lamontagne s'inquiète avec raison de l'avenir de la culture canadienne-française. Il croit que les autorités fédérales ont la responsabilité d'assurer son épanouissement. Depuis quand un groupe ethnique a-t-il l'obligation de protéger la culture d'un autre groupe ethnique ? Lorsque le gouvernement central se donne la mission de venir au secours de la culture canadienne-française, il envahit un domaine que la constitution de 1867 ne lui accorde pas. Seuls, les peuplades primitives ou les peuples soumis à une domination étrangère acceptent de faire financer leur culture par ceux qui n'y appartiennent pas. Toute nation qui se respecte ne tolère pas une telle humiliation. La culture canadienne-française serait-elle devenue

un article de musée dont la conservation reviendrait au gouvernement national du Canada anglais? Telle semble être l'opinion de M. Lamontagne. Celui-ci soutient que les Canadiens français du Québec ne doivent pas s'opposer à l'intervention fédérale dans les domaines de l'éducation et de la culture. Cette opposition, selon lui, leur ferait même oublier que le principal danger qui menace leur culture est l'américanisme. Pourquoi ne pas dire tout simplement que l'anglo-saxonisme continental mine quotidiennement l'autonomie culturelle de la société canadienne-française? Il est vrai que les États-Unis ont le dos large et que dénoncer l'américanisme fait partie du credo nationaliste anglo-canadien. Les Canadiens français ne doivent jamais oublier qu'ils subissent et la pression américaine et la pression anglo-canadienne. Celle-ci demeure la plus immédiate. M. Lamontagne se montre plus réaliste et plus juste lorsqu'il écrit: "La position géographique de la province de Québec dans un continent anglo-saxon a rendu sa vie culturelle plus précaire. Par surcroît, la sujétion politique initiale a laissé un sentiment d'écrasement. A l'invasion politique datant de la conquête est venue s'ajouter, à notre époque, une invasion culturelle associée à l'industrialisation du Québec (p. 290)." Soutenir que cette invasion culturelle est uniquement américaine c'est fausser les faits.

Pour enrichir la culture canadienne-française, l'auteur, quand il ne demande pas l'aide du gouvernement d'Ottawa, propose "des relations culturelles étroites et suivies avec la France". Il ajoute: "Ce n'est pas verser dans le colonialisme intellectuel que d'affirmer que la culture française doit être la principale source d'inspiration de la province de Québec (p. 296)." M. Lamontagne demeure logique avec lui-même: il est toujours à la recherche d'un tuteur et d'une tutelle pour les Canadiens français du Québec. Selon lui, ceux-ci devraient se laisser gouverner par Ottawa et instruire par Paris. Cette attitude, qui est encore celle d'un trop grand nombre de dirigeants canadiens-français, révèle un infantilisme politique et intellectuel indûment prolongé. Il serait peut-être temps de se rendre compte, avant qu'il ne soit trop tard, que la culture canadienne-française s'épanouira et s'affirmera dans la mesure où elle se libérera de ses anciennes servitudes. La seule façon de marcher, c'est de se tenir sur ses propres jambes. Il ne s'agit nullement, au point de vue culturel, de se renfermer dans un isolement stérile et

boudeur. Cette attitude est aussi infantile que la première. Les Canadiens français doivent apprendre, comme toute nation adulte, à se passer de tuteurs et de tutelles. Ils prendront leur bien là où ils le trouveront et chercheront à assimiler les cultures étrangères. Mais non pas à se faire assimiler par elles. M. Lamontagne lui-même s'est inspiré de cette sage politique puisqu'il a cru préférable d'aller étudier la science économique à l'Université Harvard plutôt qu'à Paris. Quand les Canadiens français se rendront-ils compte que leur culture n'est pas et ne peut pas être celle de la nation française? Trois siècles d'histoire les séparent de la France. Leurs problèmes ne sont pas ceux du vieux continent. Leur philosophie de la vie est différente de celle des Français. Comment, alors, peut-on affirmer que la France demeure "la principale source d'inspiration de la province de Québec"? C'est aux Canadiens français du Québec que reviennent la responsabilité et la tâche de défendre et d'enrichir la culture canadienne-française. Pour s'acquitter de ce devoir, ils ne doivent compter que sur eux-mêmes. M. Lamontagne revient au bon sens lorsqu'il précise: "Il est également urgent que le gouvernement du Québec adopte une politique vigoureuse dans le domaine culturel (p. 296)." Voilà la véritable solution: le gouvernement québécois doit se rendre compte et s'acquitter de ses responsabilités envers la nationalité canadienne-française, dont il est le porte-parole officiel.

Toutes les contradictions bouleversantes de M. Maurice Lamontagne s'expliquent facilement. Comme plusieurs autres dirigeants et théoriciens politiques du Canada français, il croit sincèrement qu'il peut exister des Canadiens français sans cadres canadiens-français. Il entretient l'illusion néfaste selon laquelle les institutions de la majorité anglo-canadienne remplaceraient, avantageusement même, celles que les Canadiens français du Québec se sont constituées et ont mises à leur service depuis 1867. Il s'imagine que ses compatriotes québécois réussiraient à se protéger et à se défendre sans avoir des cadres bien à eux, des institutions entièrement sous leur autorité. Il ne leur laisse que leur bulletin de vote auquel il attache une valeur "mythique". Ce "mythe" électoral entretenu par l'auteur démontre que ses notions en sociologie et en science politique sont très incomplètes. De plus, se rend-il compte qu'en surévaluant "la puissance électorale des Canadiens français sur le plan national" (p. 296), il leur propose, très ouvertement, de voter selon leurs

intérêts de race? Néanmoins, il est le premier à déplorer que "la population du Québec donne toujours un vote ethnique" (p. 286). La voie proposée par le nouveau sous-ministre fédéral conduit à une impasse dangereuse. Elle ne réglera certainement pas le problème des relations inter-ethniques au Canada et ne facilitera pas le maintien d'une véritable union canadienne. Privés de leurs cadres provinciaux ou jugeant ceux-ci trop affaiblis par le centralisme fédéral, les Canadiens français du Québec apprendraient à utiliser davantage leur "force votrice" dans la politique fédérale. Ils seraient tentés de solliciter l'alliance de leurs compatriotes des autres provinces. Sous l'influence des émotions raciales, cette action politique d'un caractère nouveau se transformerait rapidement en pure agitation. Un électorat canadien divisé, de Halifax à Vancouver, selon les frontières linguistiques et obéissant à l'appel du sang, telle est l'échéance que préparent les partisans du centralisme fédéral et les apôtres naïfs du biculturalisme. Ont-ils oublié la campagne électorale de 1917 et le plébiscite de 1942? S'ils veulent se donner la peine de réfléchir, ils se ressaisiront avant qu'il ne soit trop tard. Quand M. Lamontagne affirme que ses compatriotes québécois ont une "perception de la réalité [qui] a été déviée" (p. 290), il ne pense peut-être pas qu'il est lui-même une victime de cette déviation. La confusion de son dernier chapitre ne permet pas d'en douter.

Ce fameux chapitre tenait en réserve quelques bombes à retardement. L'auteur annonce avec fanfare que la province de Québec "livre une lutte déjà perdue" (p. 284) et il lui conseille paternellement de faire amende honorable en acceptant "une intégration lucide au nouveau fédéralisme canadien" (p. 295). Il insiste sur les conséquences des taxes supplémentaires que la population québécoise devra payer pour conserver son autonomie fiscale (p. 285), oubliant qu'il a lui-même admis qu'il ne faut pas exagérer les inconvénients de la double taxation (p. 271). Il lance l'anathème contre tous les Canadiens français du Québec qui cherchent au problème des relations fédérales-provinciales une solution qui ne serait pas celle du gouvernement central. Les défenseurs de l'autonomie provinciale seraient, toujours selon M. Lamontagne, des séparatistes avoués ou déguisés. Et il s'empresse de démontrer laborieusement que le séparatisme livrerait la province de Québec sans défense à l'invasion massive de l'américanisme. Comprenez qui pourra! Quand les

enfants ne veulent pas se coucher, on fait appel au bonhomme-sept-heures!

Si M. Lamontagne jugeait nécessaire de faire la leçon aux partisans du séparatisme — il semble croire que ceux-ci sont nombreux, — il n'avait qu'à leur rappeler que la géographie et l'économie du continent nord-américain ne permettent pas la création d'un État canadien-français souverain dans la vallée du Saint-Laurent. La nation anglo-canadienne a définitivement brisé un tel projet en 1837—1841 et elle ne tolérera jamais que les Canadiens français du Québec reviennent au rêve chimérique de Papineau. Qui niera qu'elle possède les moyens politiques, économiques et militaires de faire respecter sa volonté? Les séparatistes québécois — s'il en existe — auraient intérêt à étudier l'histoire des États Confédérés. Mais de grâce, M. Lamontagne, laissez de côté les arguments puérils et sentimentaux (appauvrissement de la culture canadienne-française, américanisation accélérée, sort pénible des Acadiens et des autres minorités franco-canadiennes) que vous invoquez pour réfuter un séparatisme qui n'existe que dans votre imagination. Limitez-vous aux arguments de l'économiste. Ils sont suffisamment forts par eux-mêmes.

Il serait peut-être temps de mettre fin aux accusations de séparatisme que certaines gens lancent à tout propos et hors de propos. Dans les pays soumis à la dictature communiste, les policiers et les dirigeants du régime accusent de déviationisme tous ceux qui ne suivent pas aveuglément la ligne officielle du parti. Au Canada, les centralisateurs et leurs propagandistes dénoncent comme séparatistes les citoyens qui n'acceptent pas de s'incliner devant leurs décisions. Une telle intolérance révèle un climat politique dangereux pour la sauvegarde de nos libertés. Comme membres d'un groupe ethnique minoritaire qui a ses droits, comme habitants d'une province qui représente ce groupe ethnique et comme citoyens d'un État démocratique, les Canadiens français du Québec ont le devoir de protester contre un tel chantage. Pendant longtemps, on a mis en doute leur loyauté envers la Couronne britannique. Aujourd'hui, on les accuse de tiédeur, sinon de trahison, envers l'État canadien.

Pourquoi ne pas se rendre à l'évidence et faire preuve de réalisme? Les Canadiens français du Québec ont l'ambition légitime et normale de conserver et de renforcer tous leurs cadres provinciaux.

Ce sont les seuls qu'ils auront jamais. En réclamant, à l'intérieur de l'union canadienne, le maximum d'autonomie provinciale, ils luttent pour préserver leur *self-government* qui est le seul gouvernement du pays où leurs dirigeants politiques ne sont pas en minorité. Ils ont appris qu'un bon gouvernement, même celui d'Ottawa, ne remplacera jamais celui qu'ils se donnent eux-mêmes (*good government is no substitute for self-government* selon un mot d'ordre cher aux chefs politiques du Canada anglais). M. Lamontagne prétend s'élever au-dessus de ces considérations pourtant élémentaires de la science politique. Il demande aux Canadiens français du Québec de renoncer au fédéralisme qui leur a assuré, jusqu'ici, les moyens de survivre comme groupe ethnique distinct. Il leur propose de se dépouiller de leurs institutions provinciales et de faire entière confiance aux chefs politiques et aux fonctionnaires de la majorité anglo-canadienne. Lui-même a, d'ailleurs, fait son choix. Ses compatriotes québécois sont libres d'accepter ou de rejeter son invitation.

Les Canadiens français du Québec ont depuis longtemps besoin d'économistes capables d'élaborer une politique économique-sociale mise à leur service et destinée à corriger, partiellement du moins, leur infériorité économique. Pourquoi ne les trouvent-ils point ? Le jeune économiste de l'Université Laval aurait fort probablement préféré utiliser son talent et sa science au bénéfice du Canada français. Celui-ci n'a pas su le retenir. Le cas de M. Lamontagne n'est pas le seul du même genre. Le jour où la société canadienne-française accordera à ses professeurs et à ses chercheurs le prestige et la sécurité auxquels ils ont droit, elle aura les penseurs, les spécialistes et les hommes de science dont elle a besoin pour régler elle-même ses problèmes.

Michel BRUNET

*Professeur agrégé,
Institut d'histoire,
Faculté des Lettres,
Université de Montréal.*